

Stratégie 2025-2028



Table des matières

3	Les jeunes façonnent l’avenir
6	La fondation éducation21, en tant que pont entre la Confédération et les cantons
8	Les partenaires qui coopèrent avec la fondation éducation21
12	La stratégie 2025-2028 de la fondation éducation21 - Vision - Mandat de base - Groupes cibles - Objectifs opérationnels pour la période stratégique 2025-2028 - Objectifs relatifs à la gouvernance - Objectifs relatifs au financement
15	Annexe - Prestations et offres d’éducation21 - Répertoire des abréviations - Documents de base - Notes de bas de page

Les jeunes façonnent l’avenir

En Suisse, agir de manière durable est une tradition de longue date. Les bases sont posées dès l’école. Pour renforcer cette approche tournée vers l’avenir, la Confédération et les cantons ont intégré « l’éducation en vue d’un développement durable (EDD) » dans le mandat public de formation. La fondation éducation21 aide les enseignant.e.s et les directions d’écoles à mettre ce mandat en pratique.

En tant que centre national de compétence pour l’EDD et agence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP), éducation21 jette des ponts entre la Confédération et les cantons et au-delà des frontières linguistiques. La fondation sert de plaque tournante pour ancrer les contenus de l’EDD dans le système éducatif suisse et met en réseau tous les partenaires concernés. Elle s’engage à respecter les principes d’objectivité, d’équilibre, de transparence et de qualité. Elle joue ainsi un rôle important de filtre afin de protéger les écoles dans ce domaine sensible contre l’influence de groupes d’intérêt. Grâce à son offre, éducation21 permet aux écoles de mettre en pratique et de renforcer les compétences en matière de durabilité de manière démocratique, dans un espace protégé et exempt de toute idéologie.



L’éducation en vue d’un développement durable est aujourd’hui ancrée dans tous les programmes scolaires régionaux. En 2024, le programme-cadre des gymnases est venu compléter le dispositif. L’EDD fait désormais partie intégrante de l’enseignement et du développement pédagogique des écoles. Un nouveau chapitre s’ouvre pour la fondation éducation21.

Après des années de construction, la phase stratégique 2025-2028 sera marquée par une période de consolidation. Au cours des prochaines années, cette phase nécessitera également un partenariat solide à tous les niveaux : de la Confédération et des cantons aux hautes écoles, en passant par les écoles et les enseignant.e.s, les organisations spécialisées et les intervenant.e.s externes. Dans sa stratégie 2025-2028, le Conseil de fondation montre le rôle qu’éducation21 entend jouer dans le développement de l’EDD et définit les priorités pour les années à venir.

Notre objectif reste de transmettre aux jeunes les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver leur place dans un monde complexe. Pour cela, nous avons besoin d’une école qui prenne les jeunes au sérieux, dans leur façon de penser, de se questionner et d’agir. **Car l’EDD fait des jeunes les acteurs et les actrices de demain !**

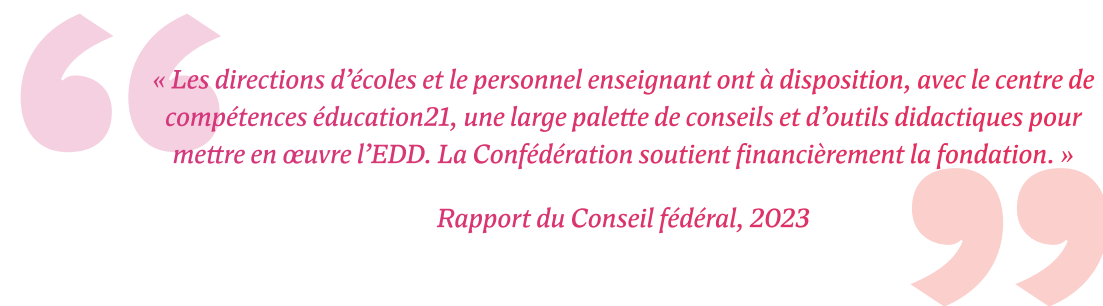
Dr Armin Hartmann, Président du Conseil de fondation
Directeur de l’instruction publique et de la culture du canton de Lucerne
Vice-président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP)

« Avec éducation21, la société civile, la Confédération et les cantons ont créé une structure permanente pour soutenir la pratique dans les écoles, le développement de la qualité pédagogique ainsi que la formation initiale et continue du personnel enseignant. »

Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider,
Présidente fondatrice d’éducation21, 2013

éducation21 dans le
contexte de l'EDD





« Les directions d'écoles et le personnel enseignant ont à disposition, avec le centre de compétences éducation21, une large palette de conseils et d'outils didactiques pour mettre en œuvre l'EDD. La Confédération soutient financièrement la fondation. »

Rapport du Conseil fédéral, 2023

La fondation éducation21, en tant que pont entre la Confédération et les cantons

La Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable a conduit dans le monde à un renforcement des thèmes de la durabilité dans le domaine de l'éducation et de la formation. La Suisse s'est jointe, elle aussi, à cette démarche. Plusieurs offices fédéraux ont élaboré, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le « Plan de mesures 2007-2014 : Éducation au développement

durable ». L'intégration de l'EDD dans les plans d'études des régions linguistiques et dans les filières de formation des hautes écoles pédagogiques s'inscrit parmi les objectifs atteints. La constitution de la fondation éducation21, proche des autorités, en 2012 a posé les bases pour pérenniser et poursuivre l'évolution de l'EDD au-delà de la Décennie des Nations Unies.

Éducation en vue du Développement Durable dans le Plan d'études romand (PER)

« Enjeux majeurs de ce début du vingt-et-unième siècle, les problématiques liées au développement durable impliquent d'appréhender de manière systémique la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, scientifiques, éthiques et civiques. Une Éducation en vue du Développement Durable (EDD) poursuit avant tout une finalité citoyenne et intellectuelle : elle contribue à la formation de l'esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité. L'EDD teinte l'ensemble du projet de formation ; en particulier, elle induit des orientations en Sciences humaines et sociales, en Sciences de la nature et en Formation générale.

L'EDD incite et favorise les approches interdisciplinaires. Elle ne doit toutefois pas être vue comme finalité de tout apport scolaire. Si certaines connaissances et éléments culturels peuvent effectivement être réinvestis dans des analyses en vue du développement durable, ils trouvent leur bien-fondé dans l'histoire scolaire et dans les exigences sociales et professionnelles. Dans la perspective d'une EDD, la mise en lien des connaissances et des démarches issues de différentes disciplines est associée au développement d'une attitude citoyenne qui se concrétise à l'école dans l'éducation à la citoyenneté. »

<https://portail.c DIP.ch/per/pages/contexte>

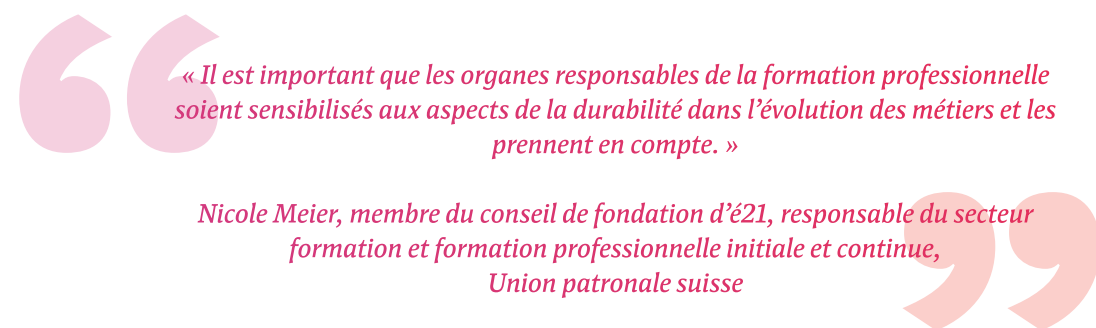
La tâche d'éducation21 consiste à promouvoir l'EDD dans les écoles et l'enseignement. Par les prestations et les produits qu'elle fournit, la fondation aide le personnel enseignant et les directions d'écoles à réaliser la mission de l'éducation publique. En outre, éducation21 favorise la collaboration des acteurs du domaine formel et non formel de l'éducation ainsi que l'évolution continue du concept de l'EDD au niveau des politiques de formation et de la pédagogie. Elle assure ainsi une fonction de coordination importante.

La création d'éducation21 a été initiée en commun par la Confédération (DDC, OFEV, OFSP) et les cantons (CDIP). Eux tous poursuivent leur collaboration en continuant de développer la fondation au sens de la Constitution (Cst. art. 61a) et de l'espace de formation commun. Ils assument des tâches différentes :

Confédération : la Confédération inscrit les activités EDD de la Suisse dans le cadre national (Constitution fédérale, message sur la formation, etc.) ainsi que dans le cadre international (ONU, UNESCO). Elle finance, par l'intermédiaire des offices fédéraux et des services concernés, le mandat de base de la fondation et garantit ainsi son indépendance par rapport à des bailleurs de fonds privés. La DDC se charge de coordonner les différents services fédéraux ainsi que le **SG de la CDIP (« groupe des mandants »)**¹. Elle organise en règle générale tous les quatre ans une évaluation externe des prestations d'éducation21. Celle-ci fournit le cadre pour l'étape stratégique suivante.

Cantons : les cantons ont réalisé l'intégration de l'EDD dans les plans d'études de la scolarité obligatoire des différentes régions linguistiques ainsi que dans les plans d'études cadres du degré secondaire II ; ils financent la mise en œuvre dans les écoles par le biais du budget ordinaire de la formation. Ils soutiennent en outre l'ancrage et la consolidation de l'« Éducation en vue du Développement Durable » dans les hautes écoles pédagogiques (formation initiale et continue) et dans la recherche en éducation. Les cantons sont représentés par le siège du Secrétariat Général (SG) de la CDIP dans le « groupe des mandants » ainsi qu'au conseil de fondation d'éducation21, par le fait que la présidence du conseil de fondation est assurée par un membre de la CDIP.

Le conseil de fondation d'éducation21 a pour tâche de rassembler les objectifs des différents niveaux ainsi que de poursuivre le développement des prestations et de la gouvernance de la fondation en adéquation avec les besoins, en collaboration avec sa direction générale. L'évaluation externe du « **groupe des mandants** » **2023**² a montré « que les objectifs fixés concernant l'output et l'effet étaient atteints en grande majorité concernant le mandat de base. Dans l'ensemble, les produits et les prestations actuels d'éducation21 font leurs preuves. » Les recommandations en vue d'une optimisation formulées dans l'évaluation ont été prises en compte dans la stratégie 2025-2028, dans la mesure où elles relèvent de la responsabilité d'éducation21.

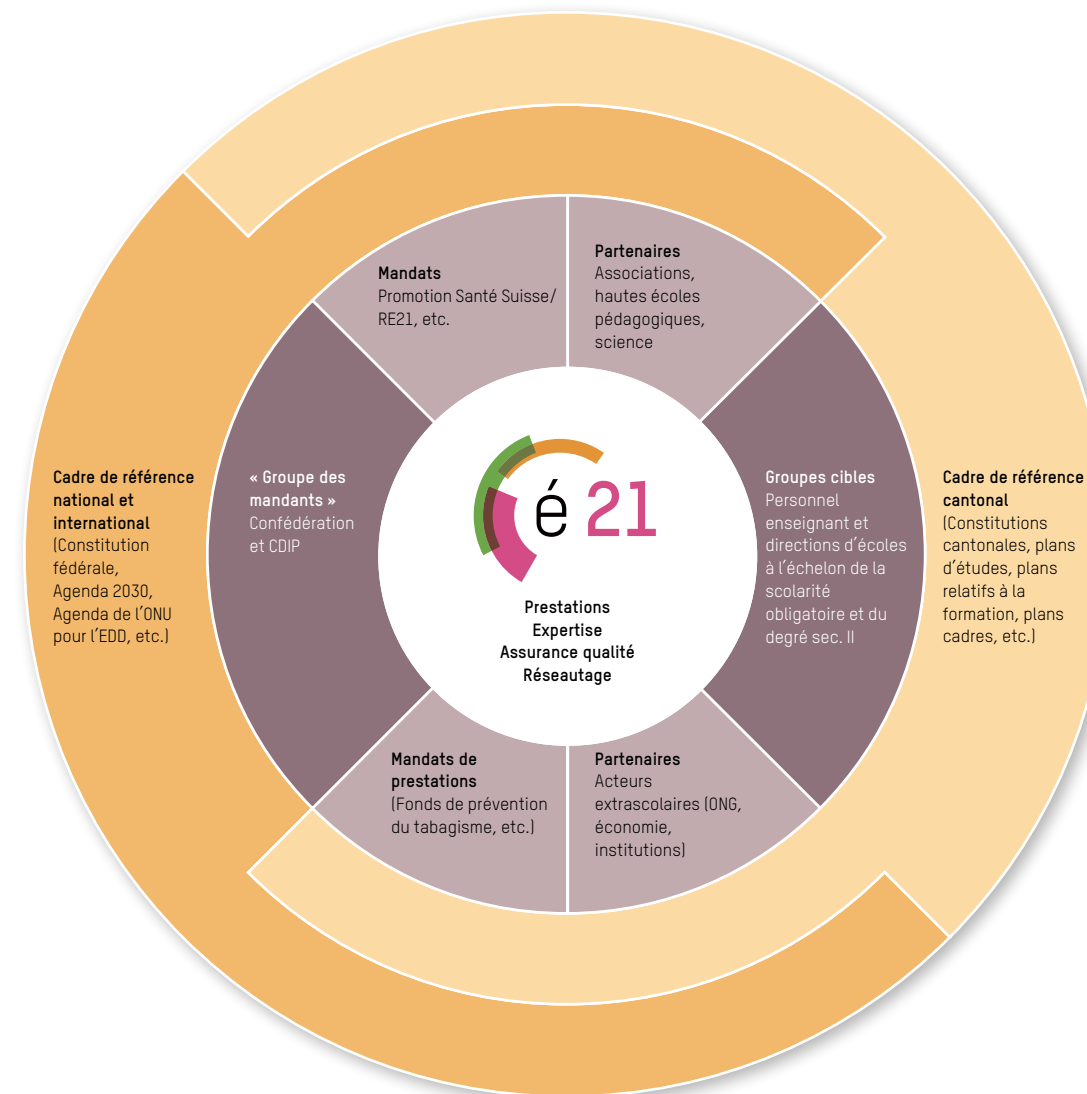


Les partenaires qui coopèrent avec la fondation éducation21

Le développement durable est une thématique dans laquelle s'investissent, à côté de la Confédération et des cantons, d'autres institutions, hautes écoles, organisations non gouvernementales, associations ou entreprises. Les partenaires et les organisations les plus importants qui coopèrent avec éducation21 pour la mise en œuvre de l'EDD sont :

- Associations professionnelles du personnel enseignant (LCH, SER, SSPES, FPS) et des directions d'écoles (VSLCH, CLACESO).
- Acteurs et leurs réseaux dans le domaine des outils didactiques.
- Acteurs en lien avec le Réseau suisse des écoles en santé et durables (Réseau d'écoles21).
- Acteurs extrascolaires et leurs réseaux thématiques respectifs dans le domaine de l'EDD.
- Chambre des HEP de swissuniversities et son groupe de travail EDD.
- Hautes écoles (formation initiale et continue, recherche et sciences).
- Partenaires de la formation professionnelle et organisations du monde du travail.
- Réseaux et spécialistes internationaux de l'EDD.

Par le biais de conférences et de colloques, de réseaux et d'outils de transmission de l'information, éducation21 propose une plateforme nationale pour l'échange et la collaboration entre les différents partenaires. La fondation contribue aussi à élaborer une définition commune de l'EDD et établit des ponts vers la pratique pédagogique. En toute circonstance, le « **Consensus de Beutelsbach** »³ (liberté d'opinion pour les apprenant.e.s) ainsi que d'autres critères de qualité sont respectés.



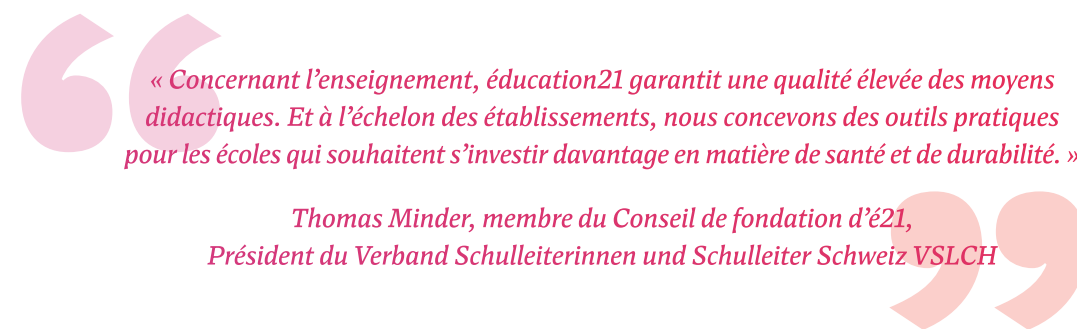
III. 1 / Ancrage d'éducation21 dans la politique de durabilité de la Confédération et des cantons et dans le système d'éducation formel en Suisse

La collaboration avec les partenaires de coopération apporte la valeur ajoutée suivante pour le système d'éducation formel et les services responsables du cofinancement :

- Mise en valeur d'un large potentiel EDD pour l'école et l'enseignement.
- Transmission de compétences EDD dans un espace non idéologique, objectif et harmonisé avec les plans d'études.
- Cohérence des concepts et des produits à l'échelle nationale.
- Développement et utilisation des synergies et de l'innovation en adéquation avec les besoins.
- Concertation avec la pratique et prise en compte des réactions lors du développement ultérieur de l'offre.

Stratégie
2025-2028





La stratégie 2025-2028 de la fondation éducation21

Vision

éducation21 s'engage à ce que les enfants, les jeunes et les jeunes adultes apprennent tout au long de leur éducation et formation à prendre part de manière critique et réfléchie à un développement durable. L'acquisition de compétences EDD aide à comprendre les relations et les interactions complexes dans les systèmes écologiques, économiques et sociaux. Les apprenant.e.s acquièrent la capacité de contribuer à un développement durable de manière responsable, créative et pragmatique, en tant que citoyen.ne ainsi que dans leur vie personnelle et professionnelle.

En qualité de centre de compétences national, la fondation éducation21 favorise l'ancrage, la mise en œuvre et l'évolution de l'EDD dans les écoles et l'enseignement, en lien étroit avec la pratique, en incluant, conformément à l'Agenda 2030, toutes les dimensions de la durabilité.



III. 2 / Champs thématiques de l'Éducation en vue du Développement Durable

Mandat de base

Les buts et les tâches d'éducation21 sont définis dans l'**acte de fondation**⁴. Ils incluent les axes prioritaires suivants :

- é21 met à la disposition du personnel enseignant et des directions d'écoles des prestations et des produits de haute qualité pour réaliser les objectifs des plans d'études en matière d'EDD dans l'enseignement et le développement scolaire.
- é21 examine et regroupe les offres de formation de tiers en matière d'EDD (acteurs extrascolaires, acteurs du domaine des moyens didactiques, etc.), les évalue sous l'angle de leur compatibilité avec les plans d'études, de leur qualité et de leur équilibre en termes de points de vue sur un objet (Consensus de Beutelsbach). Elle les rattache à sa propre palette d'offres et fixe les priorités thématiques en se référant aux plans d'études et en concertation avec les services qui la cofinancent.
- é21 participe activement à l'évolution et à la consolidation de l'EDD et collabore à cet effet avec les hautes écoles pédagogiques, les organisations spécialisées, les maisons d'édition d'outils didactiques, les acteurs extrascolaires et les scientifiques.
- é21 apporte son soutien aux autorités de la Confédération et des cantons dans la mise en œuvre de leur stratégie EDD et encourage, en dialoguant au-delà des frontières linguistiques, une perspective nationale concernant l'EDD dans le système d'éducation formel en Suisse.

Dans son travail, éducation21 s'appuie sur les lignes générales suivantes :

- é21 veille, lors de la réalisation de ses buts, à la qualité scientifique et pédagogique élevée de ses offres ainsi qu'à leur actualité. L'approche est multidisciplinaire, adopte des perspectives multiples et repose sur des faits démontrés scientifiquement.
- é21 s'assure que le personnel enseignant et les directions d'écoles aient à disposition, grâce à des prestations et à des produits en adéquation avec les plans d'études, un cadre démocratique et non idéologique pour aborder des thèmes qui font débat dans le domaine de l'EDD. é21 s'engage à assurer équilibre en termes de points de vue sur un objet et transparence.
- é21 s'assure de l'adéquation de ses offres à la pratique scolaire grâce à des sondages (feed-back) institutionnalisés auprès des groupes visés.

Groupes cibles

Les groupes visés par éducation21 englobent le personnel enseignant et les directions d'écoles de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ainsi que, par le biais des instances dirigeantes de la formation professionnelle, les responsables des cours interentreprises ainsi que les formateurs et les formatrices professionnels dans les entreprises. éducation21 exerce son activité dans toutes les régions linguistiques de la Suisse.

Objectifs opérationnels pour la période stratégique 2025-2028

- Afin de faire de l’EDD une composante permanente de l’enseignement et du développement pédagogique scolaire, les prestations et les produits qui ont fait leurs preuves (voir illustration 3) seront consolidés.
- Après l’ancrage de l’EDD dans les plans d’études cadres du degré secondaire II, é21 soutient l’élaboration des plans d’études cantonaux pour la formation et met à la disposition des écoles et du personnel enseignant des prestations et des produits pour la mise en œuvre des visées EDD transversales.
- Le Réseau d’écoles21, lien privilégié vers les écoles, est développé et renforcé. En même temps, il s’agit d’identifier les synergies avec les Paysages éducatifs 21 et d’en tirer profit. L’approche institutionnelle globale de l’éducation (whole school approach) est concrétisée en tant que principe pédagogique de la mise en œuvre de l’EDD et de modèle pour le développement scolaire.
- Les coopérations, les partenariats et les réseaux d’é21 sont entretenus et développés. Ceci a pour but de mettre à profit les synergies en matière de savoir-faire, de communication et de finances et, par ailleurs, d’étendre le soutien de la pratique en faveur du personnel enseignant et des écoles.
- La communication concernant les produits, les prestations et l’expertise en EDD est renforcée. Des formats de médias adaptés à notre temps, un site Internet agréable à utiliser ainsi que des canaux de communication attractifs accroissent la visibilité.

Objectifs relatifs à la gouvernance

- La fondation éducation21 est un projet de coopération de la Confédération et des cantons au sens de l’art. 61a de la Constitution fédérale pour l’espace suisse de formation. Ainsi, il est prévu que des représentant.e.s des offices fédéraux chargés du cofinancement siègent au conseil de fondation. Afin d’assurer un pilotage efficace de l’application de la stratégie, les tâches, les compétences, les responsabilités et les principes de la collaboration du conseil de fondation et du « groupe des mandants » sont fixés de manière contraignante.
- Un monitoring et un pilotage internes visent à vérifier et à optimiser les prestations et les offres.
- Pour évaluer l’effet, une analyse de marché externe a lieu auprès des groupes visés pour chaque période stratégique.

Objectifs relatifs au financement

Le mandat de base d’éducation21 comme centre de compétences national pour l’EDD est financé par les offices fédéraux impliqués.⁵ À cela s’ajoutent des mandats de prestations et des tâches particulières à la demande de services fédéraux ou de fondations.

éducation21 s’efforce, en collaboration avec le « groupe des mandants », à mobiliser d’autres services fédéraux et acteurs nationaux proposant des offres EDD pour l’école, l’enseignement et la formation en vue de soutiens financiers pour le mandat de base ou des mandats ciblés.

Annexe

Prestations et offres d’éducation21

Prestations et offres destinées au personnel enseignant, aux directions d’écoles et aux autres acteurs de la formation au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II. Les offres sont disponibles dans les trois langues et adaptées aux plans d’études en vigueur.

- **Dossiers thématiques** consacrés à des thèmes de durabilité pour tous les degrés scolaire sy compris le secondaire II.
- **Films** accompagnés d’un support didactique.
- **Exemples pratiques** de mise en œuvre de l’EDD dans les écoles et l’enseignement.
- Catalogue en ligne adapté à chaque région linguistique, proposant des **outils didactiques** pour mettre en pratique l’EDD. Les outils sélectionnés sont repris par les médiathèques de toute la Suisse.
- Catalogue en ligne proposant **des offres d’acteurs extrascolaires évaluées**.⁶
- **Aides financières** et expertise proposées aux écoles pour des projets scolaires EDD.
- Aides financières et collaborations dans le cadre des « **Projets innovants des hautes écoles pédagogiques pour l’EDD** ».
- Revue pratique sur l’EDD à l’école **ventuno**.
- **Organisation de conférences, colloques et autres manifestations** concernant l’EDD.
- Réseautage/collaboration avec des **partenaires** dans le domaine de l’EDD.
- Communication et **travail d’information au public cible**.
- **Coordination nationale du Réseau d’écoles21** (Réseau suisse d’écoles en santé et durables), sur mandat de Promotion Santé Suisse et en coopération avec la fondation suisse pour la santé Radix. Actuellement, le Réseau d’écoles21 réunit 24 réseaux régionaux et cantonaux ainsi que leurs coordinateurs et coordinatrices, 350 000 élèves et 780 projets scolaires ayant obtenu un soutien. Les offres du Réseau d’écoles 21 incluent des conseils ciblés et des formations continues pour les écoles et les coordinateurs et coordinatrices, le développement d’outils pratiques, une base de données et des exemples tirés de la pratique, un échange d’expérience et d’information, des colloques thématiques et l’accès à des aides financières (<https://www.reseau-ecoles21.ch/>).
- **Centre de contact national pour les Paysages éducatifs21** : en font partie les conseils et un accompagnement (boîte à outils/Toolbox), la conception d’instruments pratiques, un échange d’information et d’expérience pour les coordinateurs et coordinatrices, des conférences et des colloques, un suivi du processus sur place par le biais du fonds pour les écoles et les communes ainsi que l’accès à des aides financières pour les projets scolaires EDD.
- **Autres mandats de prestations sur demande**.

Répertoire des abréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial
CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l’instruction publique
CLACESO	Conférence latine des chefs d’établissement de la scolarité obligatoire
CST.	Constitution fédérale
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
EDD	Éducation en vue du Développement Durable
FPS	Formation Professionnelle Suisse
LCH	Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz
MANDANTS	« Groupe des mandants » (DDC, OFEV, OFSP, ARE, SEFRI, OFEN, SLR, SG CDIP)
OFEN	Office fédéral de l’énergie / suisseénergie
OFEV	Office fédéral de l’environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
ONU	Organisation des Nations Unies
RE21	Réseau d’écoles21 (Réseau suisse des écoles en santé et durables)
SEFRI	Secrétariat d’État à l’éducation, à la recherche et à l’innovation
SER	Syndicat des enseignantes et enseignants romands
SG CDIP	Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l’instruction publique
SG DFI	Secrétariat général du Département fédéral de l’intérieur
SSPES	Société suisse des professeurs de l’enseignement secondaire
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/ Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
VSLCH	Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz

Documents de base

L’Éducation en vue du Développement Durable dans le domaine de la scolarité obligatoire. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3764 Romano du 20 juin 2019. Berne, 16 juin 2023.

L’éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d’ensemble. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 16.4095 Caroni du 15 décembre 2016. Berne, novembre 2018.

Message relatif à l’encouragement de la formation, de la recherche et de l’innovation pendant les années 2021-2024, 26 février 2020.

Loi fédérale sur la coopération entre la Confédération et les cantons dans l’espace suisse de formation (LCESF).

Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans l’espace suisse de formation (CCoop-ESF) du 16 décembre 2016 (état au 1^{er} janvier 2021).

Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l’espace suisse de formation. Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP).

Déclaration 2015 sur les objectifs politiques communs concernant l’espace suisse de formation. Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP).

Évaluation de la fondation éducation21 ; econcept, à la demande de la DDC, le 31 mai 2023 (non encore publiée).

Évaluation de la fondation éducation21, econcept, à la demande de la DDC, le 22 juin 2017.

Acte de fondation d’éducation21 du 19 sept. 2012, signé par : Martin Werner Dahinden (DDC), Bruno Maria Carmelo Oberle (OFEV), Pascal Henri Strupler (OFSP), Isabelle Frédérique Chassot / Johann Baptist Josef Ambühl (CDIP), Hans Peter Pfister (Fondation suisse pour l’éducation à l’environnement), Elisabeth Baume-Schneider (Fondation Éducation et Développement).

Règlement interne du « groupe des mandants » de la fondation éducation21 du 16 juin 2020.

Réponses du Conseil fédéral à des interventions parlementaires dans le domaine de l’EDD.

Notes de bas de page

1. Les membres du « groupe des mandants » sont pour l’heure : la DDC, l’OFEV, l’OFSP, ARE, le SEFRI, le SLR, l’OFEN, le SG de la CDIP. La DDC assure la coordination du « groupe des mandants ». Un règlement interne définit les termes de la collaboration.

2. Institut de recherche econcept AG : évaluation de la fondation éducation21. Rapport final du 31 mai 2023 (non encore publié).

3. <https://www.lpb-bw.de/beutelsbacher-konsens>

4. Acte de fondation d’éducation21 du 19 sept. 2012, signé par les représentant.e.s des organisations fondatrices : DDC, OFEV, OFSP, CDIP, Fondation pour l’éducation à l’environnement et fondation Éducation et Développement
5. Voir « L’éducation en vue du Développement Durable dans le domaine de la scolarité obligatoire. » Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3764 Romano du 20 juin 2019. Berne, 16 juin 2023, page 11.

6. Les acteurs extrascolaires dont les offres EDD sont sélectionnées et publiées dans les bases de données d’éducation21 s’engagent par une « autodéclaration » à renoncer à toute forme de publicité et d’endoctrinement, au sens de la charte soutenue par éducation21, intitulée « Charta zum Engagement von zivilgesellschaftlichen Organisationen, Unternehmen und Privaten in der Bildung » (2018).



Impressum

Éditrice : éducation21, Monbijoustrasse 31, 3011 Berne, info@education21.ch

Mise en page : GRAFIKREICH AG, Laupen

Production : Vögeli AG, Langnau i.E

2^e édition (mai 2025)

La fondation éducation21 coordonne et promeut l'éducation en vue du développement durable (EDD) en Suisse. Sur mandat de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Confédération et de la société civile, elle agit en tant que centre de compétences national pour l'école obligatoire et le degré secondaire II.

www.education21.ch

La presente pubblicazione è disponibile anche in lingua italiana.
Dieses Dokument ist auch in deutscher Sprache verfügbar.

